

ON S'ABONNE.
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 10 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

JOURS.	FÊTES.	FOIRES.	LUNAISONS.
10 Jeudi.	40 martyrs.	Cajarc, Latronquièrre, Lissac, St-Chamarand.	☾ D. Q. le 1, à 1 h, 24' du soir.
11 Vendr. s.	Eutyme.		☉ N. L. le 8, à 4 h, 8' du mat.
12 Samedi s.	Grégoire.	St-Sozy.	☽ P. Q. le 15 à 6 h, 17' du mat.
			☾ P. L. le 23, à 10 h, 54' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée qu'au département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE DÉPART.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux).	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Caussade, Toulouse).	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montrater (Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 5 Mars 1864.

BULLETIN

L'Angleterre croit avoir fait assez pour le Danemark en mettant en avant le projet d'une Conférence : les paroles de lord Palmerston, à la Chambre des communes, en réponse à l'interpellation de M. Disraeli, établissent que les bons offices de la Grande-Bretagne n'iront pas au-delà de cette proposition :

« M. Disraeli, dit-il, a raison de dire que la situation de l'Angleterre serait différente si lui et ses amis étaient au pouvoir. L'Angleterre jouit aujourd'hui de la paix et de la prospérité. M. Disraeli et ses amis auraient employé les forces de l'Angleterre à faire la guerre pour la Pologne. A entendre l'honorable préopinant, lui et ses amis feraient maintenant la guerre pour le Danemark. Le but du gouvernement a été de maintenir la paix en Europe par la réconciliation des partis divisés. »

Une dépêche du Sleswig nous apprend qu'une vigoureuse reconnaissance a eu lieu le 2 contre Düppel. La veille un escadron de dragons Danois a été attaqué, sur la route de Ward à Fredericia, par deux escadrons de hussards Prussiens; l'avantage est resté aux Danois qui ont fait un certain nombre de prisonniers.

Nous donnons aux dépêches un extrait de deux articles du Morning-Post et du Daily-News, qui incriminent très-vivement les intentions des deux grandes puissances. Celui du premier de ces journaux, dit le Constitutionnel, mérite surtout d'être remarqué : il signale la résurrection de la Sainte-Alliance entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, et il déclare que l'Angleterre, si cette alliance reparait, est prête à la combattre et à la briser. Pour apprécier la portée de ces allégations, nous attendrons que le texte complet nous en soit connu.

L'insurrection polonaise acquiert chaque jour

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 5 mars 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE
MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE
D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

13

XII

— Le dernier adieu. —

(Suite.)

Tout à coup l'Empereur, lâchant les mains d'Anna, lui prit la tête dans les siennes et l'attira sur son cœur. Elle se laissa faire et leva les yeux en souriant.

— Pas un mot, Anna, dit Joseph à voix basse, en fixant sur elle des regards d'une profonde tendresse. — Je lis sur ce visage bien des choses tristes et douloureuses ! reprit-il. Je la reconnais cependant, cette belle reine de nuit qui m'apparut un jour à Neustadt; elle est toujours fière et superbe.

— Non, elle est devenue humble et timide; elle ne demande plus sur cette terre qu'un regard et le

La reproduction est interdite.

plus d'importance. L'agitation s'est, paraît-il, propagée jusqu'en Galicie, et le gouvernement Autrichien a cru devoir recourir aux mesures les plus sévères. Les nouvelles du jour sont favorables aux insurgés. Un succès des troupes Polonaises est signalé par la Gazette de Breslau. Les Russes auraient été attaqués à Opatow, et mis en déroute, après avoir éprouvé de très-grandes pertes.

Nous donnons plus loin la composition du nouveau cabinet espagnol. La reine a dû recevoir le serment des nouveaux ministres le 1^{er} mars.

La crise ministérielle existe toujours en Belgique. Avant son départ pour Windsor, le roi Léopold a invité le ministère de continuer d'administrer.

Le contre-amiral Rosse, dans une lettre au ministre de la marine et des colonies annonce que la ville de Campêche s'est rendue, le 22 janvier, aux forces navales françaises détachées devant cette place; sous les ordres du capitaine de vaisseau Cloué, commandant le Magellan.

Le courrier de Southampton donne aussi les nouvelles les plus favorables sur l'expédition du Mexique. Le général Donay marche de succès en succès. Les populations accueillent nos troupes avec de véritables transports de joie. Les cris de : *Vive l'Empereur ! Vive l'Intervention !* retentissent partout sur leur passage. « On ne parle plus de Juarez, ni de son gouvernement ambulante; on ne sait plus en ce moment où ils sont. »

Le même courrier signale un brillant succès du général allié Mejia, à San-Luis de Potosi.

L'état sanitaire des diverses colonnes expéditionnaires est excellent.

A. LAYTOU.

pardon de celui qu'elle aime, que le bonheur de lui dire qu'elle l'aime d'un amour sans bornes, et de mourir ensuite dans ses bras.

— Quand on aime sincèrement, on ne pense pas à mourir !

— La mort est le commencement de la vie éternelle.

— Ne parlons point de la mort à cette heure où je te trouve enfin, telle que je t'ai toujours vue dans mes rêves. O Anna, Anna, est-il donc vrai que tu n'es venue ici un moment que pour repartir aussitôt et ne revenir jamais ? Est-ce réellement pour me dire un éternel adieu que tu m'as fait appeler ?

— Non ! O mon ami ! mon bien aimé ! mon seigneur et maître, sois le bienvenu ! Mon cœur t'ouvre ses portes, tout mon être se précipite au-devant de toi avec allégresse et s'attache à toi avec des transports de félicité !

— Tu es donc enfin à moi ! s'écria Joseph en la pressant dans ses bras; l'amour a donc vaincu ce cœur de marbre. O Anna, tu sauras combien j'ai souffert à cause de toi ! L'homme peut l'avouer, car l'empereur a fait son devoir. L'empereur n'a pas chancelé, il a supporté avec courage et sans murmure le fardeau que le sort lui imposait. A cette heure solennelle, l'homme ne cache pas combien son cœur a saigné, combien il a versé de larmes, que de fois il a dissimulé son désespoir sous le rire et la plaisanterie ! O Anna, l'existence est bien misérable et bien douloureuse, et le châtiment que donne le trône ne la rend pas plus belle ! L'amour seul embellit la vie, tu m'as retiré le tien, femme cruelle, et j'ai soupiré et gémi pour toi comme un pauvre adolescent qui ne se doute pas encore que tout bonheur a une fin, que tout amour est périssable ! Personne n'a deviné, Anna, personne n'a su que l'Empereur était malheureux.

— Je l'ai vu, moi, car je souffrais de tes douleurs,

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 2 mars.

Le Daily-News, dans un article de fond, dit que l'état de siège proclamé par le gouvernement autrichien en Galicie est un corollaire de l'invasion du Danemark. La feuille anglaise signale la contradiction flagrante que présente la conduite de l'Autriche prétendant défendre, dans les duchés les nationalités opprimées et donnant la main à la Russie et à la Prusse pour opprimer la Pologne.

Londres, 3 mars.

Le Morning-Post publie un article dont voici le sens :

La Sainte-alliance est en lutte avec la liberté. Il ne s'agit pas maintenant de savoir si les duchés resteront au Danemark. Le despotisme et le régime constitutionnel en Europe sont en face l'épée tirée l'un contre l'autre. La grande bataille du siècle va encore se livrer. De grands jours approchent. M. Gladstone rêve encore un budget de paix. L'Autriche, la Prusse et la Russie, comptant sur la désunion de la France et de l'Angleterre, se sont alliés pour lutter contre la révolution. Mais l'Autriche, la Prusse et la Russie se trompent. La Pologne, la Hongrie, se lèveront, l'Angleterre et la France uniront leurs armes et assureront les progrès en Europe. Nous renouvellerons l'alliance française, nous briserons la sainte alliance.

Le Daily-News, cite une dépêche de lord Wodehouse écrivant au comte Russell que M. de Bismarck lui a dit : L'Allemagne ne sera jamais en bons termes avec le Danemark, tant que celui-ci jouira d'institutions démocratiques. Le Daily-News en conclut que l'alliance de l'Autriche et de la Prusse est dirigée contre la liberté.

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans le *Moniteur* :

Carnot est mort exilé en 1823, sur les bords de l'Elbe, et sa cendre repose dans le cimetière de Magdebourg.

L'Empereur, ayant appris que le terme de la concession funéraire était expiré le 1^{er} janvier, a craint, dans sa patriotique sollicitude, que les restes de cet homme illustre ne devinssent l'objet d'une profanation involontaire, et voici la lettre que Sa Majesté a écrite au ministre des affaires étrangères :

« Mon cher monsieur Drouyn de Lhuys,

« Je vous prie d'envoyer par le télégraphe la dépêche suivante à mon ambassadeur à Berlin :

« Le corps de Carnot, mort en exil à Magde-

bourg, en 1823, est resté dix ans dans l'église de Saint-Jean. Il fut ensuite transféré dans un terrain du cimetière concédé pour trente ans. Le 1^{er} janvier 1864 cette concession expirait, et si quelqu'un n'était par hasard intervenu, les restes de l'homme qui sauva la France de l'invasion étrangère auraient été jetés dans la fosse commune. Cette profanation risque peut-être encore d'avoir lieu d'un moment à l'autre. Réclamez les restes de Carnot, et prenez des mesures pour les envoyer en France. »

M. le baron de Talleyrand, qui s'était empressé, en recevant cette dépêche, d'envoyer le chancelier de l'ambassade à Magdebourg, afin d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, a annoncé au ministre des affaires étrangères que le conseil municipal de Magdebourg avait devancé le vœu de l'Empereur en prenant la décision suivante :

Le conseil municipal de Magdebourg au directeur du service des inhumations.

Vu votre rapport en date du 9 courant ;

Le conseil municipal décrète :

Le tombeau du général Carnot restera intact.

Magdebourg, le 12 janvier 1864.

Pour le conseil et par délégation,
GRUBITZ.

Voici la lettre de S. Em. le cardinal de Bonald à laquelle fait allusion la note du *Moniteur* :

Rome, 4 février 1864.

Nos chers coopérateurs,
 J'ai conduit aujourd'hui en audience de Sa Sainteté les curés du diocèse de Lyon qui étaient venus lui présenter une supplique relative à notre liturgie. Le Pape a exigé que je fusse présent à cette audience. Sa Sainteté a reçu MM. les curés avec son affabilité ordinaire. Il n'a pu être question de la supplique, le Souverain-Pontife n'a pas voulu la recevoir. Voici les paroles qu'il a adressées à MM. les curés :

« Vous avez désiré, messieurs, conserver votre ancienne liturgie. Rien de plus juste; vous la conserverez. Nous avons seulement rétabli, en quelques points presque imperceptibles, ce qu'on avait changé

Qui glisse à pas silencieux,
 Dérobant sa marche furtive,
 Et des sons de sa voix plaintive
 En vain, hélas ! frappe les cieux.

Voyez ! de la pourpre un lambeau,
 Recouvre sa taille amaigrie,
 Et son front, amère ironie !
 Est paré du royal bandeau.

C'est qu'hélas ! un trône puissant
 Hier encore était son partage,
 A l'indigente dont l'orange
 Glace le pauvre corps tremblant.

De cette reine sans remparts,
 Sans défenseur et sans couronne,
 Que sans pitié l'on abandonne,
 Chacun détourne ses regards.

Elle va mendiant son pain,
 De porte en porte elle se traîne;
 Celle qui fut ta souveraine,
 Pologne, aujourd'hui tend la main.

Pourquoi ne pas chercher la mort,
 O mendiant infortuné ?
 Pourquoi vivre ainsi condamné
 A rougir de ton triste sort ?

La mort remède à tes douleurs,
 De ton beau front qu'on humilie
 Effacera l'ignominie,
 Et viendra finir tes malheurs.

La mort est le plus beau présent
 Lorsque la honte nous accable;
 La mendiant misérable
 Redevient reine en expirant.

Mourir, voilà ton seul honneur,
 Pologne, et vivre, c'est la honte,
 Ah !...

En suite au prochain numéro.

dans vos rites. Ainsi, par exemple le Samedi-Saint, à la bénédiction du feu, l'archevêque ou le prêtre célébrant, au lieu d'être revêtu de l'habit de chœur, sera revêtu de la chape ou pluvial. Il en sera ainsi de quelques autres changements de ce genre dans votre liturgie.

» Mais votre bréviaire et votre missel n'appartiennent pas à votre antique liturgie. M. de Montzet et le Parlement vous les ont donnés, et, par ce fait, avaient déshonoré votre magnifique liturgie. Il faudra, peu à peu et avec prudence, faire disparaître ces taches.

» Je vous avoue, messieurs, que mon cœur a été blessé de l'agitation qui s'est produite dans le clergé de Lyon, de ce diocèse qui nous donne tant de consolation et qui est si cher à notre cœur. Nous avons été profondément affligé, lorsque nous avons lu dans les journaux ces articles qu'on y a insérés au sujet du changement de bréviaire, et surtout lorsque nous avons appris qu'on avait eu recours à l'autorité civile.

» Le ministre a écrit à l'ambassadeur, comme si l'autorité civile avait quelque chose à voir dans ces questions liturgiques. Ces questions ne regardent que l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ et votre archevêque. On ne pouvait pas me faire une plus grande peine que de suivre cette marche. Imitez cet admirable évêque français, si obéissant à notre autorité, si dévoué aux intérêts de l'Eglise, si appliqué à ses devoirs, et qui, dans nos malheurs, nous a donné de si touchantes preuves de son attachement et de sa fidélité.

» Du reste, messieurs, on ira avec prudence dans l'introduction du bréviaire et du missel romains. On commencera par donner le nouveau bréviaire aux nouveaux sous-diacres, et peu à peu tout rentrera dans l'ordre. Vous n'oublierez jamais l'obéissance que vous devez au vicaire de Jésus-Christ et à votre archevêque. Que la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit descende sur vous.

Voilà, mes chers coopérateurs, les paroles que le Pontife suprême nous a adressées ce matin. Nous les conserverons dans notre cœur, pour en faire la règle de notre conduite.

Agréés, mes chers coopérateurs, l'assurance de mon inviolable attachement.

— L.-J.-M. CARD. DE BONALD, *Arch. de Lyon.*

— Le *Courrier de Lyon* publie sous toutes réserves les renseignements suivants sur les résultats obtenus par la députation lyonnaise à Rome, au sujet de la liturgie lyonnaise :

« Les ecclésiastiques lyonnais, en très petit nombre, qui désirent la réforme proposée, n'avaient pas eu de peine à persuader à la cour de Rome, naturellement favorable à l'adoption universelle de la liturgie romaine, que l'immense majorité du clergé de notre diocèse désirait le retour à l'unité du rite catholique, et qu'une insignifiante minorité s'opposait seule, par entêtement, au vœu général. Pie IX ne pouvait que partager cette opinion de son entourage, qui lui représentait la supplique respectueuse des curés comme un acte d'insubordination, envers lequel le Saint-Siège devait se montrer sévère.

» En conséquence, la commission rencontra d'abord presque partout un accueil glacial, et ne fut admise auprès du Souverain-Pontife que sous la condition de ne pas remettre directement sa supplique au Saint-Père, et de ne présenter aucune observation à son sujet. L'audience se passa ainsi qu'il avait été convenu, et comme nous l'avons déjà rapporté.

Mais, après le départ de la commission, un des membres, M. le curé de V..., était resté à Rome pour quelques affaires personnelles. Il apprit que la supplique, revêtue de ses 1,500 signatures, était parvenue entre les mains de Pie IX, avec une brochure en faveur de la liturgie lyonnaise, remise à Sa Sainteté par une personne étrangère à la cour de Rome.

Le Pape, ayant pris connaissance de ces deux documents, aurait fait appeler M. le curé de V..., et après un entretien de plus d'une heure, ce vénérable ecclésiastique, dont les réponses sur tous les points de la contestation auraient pleinement satisfait le Saint-Père, le Souverain-Pontife se serait plaint de ce qu'on lui avait laissé ignorer beaucoup de choses relativement à cette affaire. Il aurait déclaré que son intention était de respecter les vieilles traditions liturgiques du diocèse de Lyon et de ne corriger que les nouveautés introduites mal à propos par Mgr de Montzet.

» Par suite de cette décision, on assure qu'une lettre, partie de haut lieu, serait déjà arrivée de Rome à l'archevêché de Lyon, prescrivant de revenir purement et simplement, non plus au bréviaire romain, mais à l'ancien bréviaire lyonnais de Mgr de Neuville, un des prédécesseurs de l'archevêque Montzet, l'introduction à Lyon du rite parisien, dont l'orthodoxie semble suspecte à quelques prêtres.

On lit dans le *Moniteur* :

La capitulation de Campêche, confirmée par le dernier courrier, a complété l'occupation de toutes les villes et places importantes du Mexique par nos troupes. La correspondance du général commandant en chef le corps expéditionnaire constate d'ailleurs que les opérations militaires au Mexique ont atteint le premier but que se proposait la France : la dispersion du gouvernement de Juarez et de son armée. La dernière marche de nos troupes dans les provinces du Nord a coûté aux juaristes une

perte de plus de 3,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, et 23 canons dont 15 rayés ; la désertion a mis le comble à cette déroute. Quelques épaves de ce naufrage pourront apparaître sur des points isolés ; mais les populations, délivrées du fantôme qui les frappait de stupeur, achèveront bientôt elles-mêmes l'œuvre de notre armée ; les bons citoyens reçoivent des armes et s'approprient à refouler les auteurs de désordre partout où ils oseraient encore se montrer.

Pour extrait : A. LAVROU.

Chronique locale.

HALLE DE CAHORS.

On a bien voulu nous communiquer les deux séances du Conseil municipal où la question de la Halle a été traitée et résolue. Nous donnons place dans le *Journal du Lot* à ces extraits, bien certains que nos lecteurs suivront avec quelque intérêt, la discussion d'un sujet depuis si longtemps débattu dans notre ville.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Cahors.

Le trente janvier mil huit cent soixante-quatre, le Conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Bessières, maire, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet.

Présents, MM. Bessières, maire; Ausset, Dufour, Mayzen, Cavaignac, Palame, de Flaujac, Ficat, Célières, Cambres, Lacombe, Camels, Gintrand, Verdié, Besse de Laromiguière, Depeyre, Delpont, Labie, Lacroux-Lacoste, de Peyronnec, Caviolle, Noël, Rouquette et Izarn.

M. le Rapporteur de la commission de la halle expose :

Que la commission nommée par le conseil municipal, dans sa séance du 1^{er} octobre 1863, après plusieurs réunions consacrées à l'examen de cette importante question, désigna une sous-commission de trois membres auxquels fut confiée la mission d'indiquer les modifications et les améliorations à apporter au projet primitif qui fait l'objet de l'adjudication du 20 mai 1864.

Cette sous-commission s'empressa de déférer à ce vœu, et peu de jours après, la commission approuva le travail qui lui était soumis.

M. le Maire, saisi immédiatement de ce programme, invita M. l'architecte à se conformer à sa teneur.

Après un travail sérieusement fait, et étudié sous les yeux de la commission, l'architecte remit, le 5 janvier courant, à M. le Maire, le nouveau projet qui fut soumis, de nouveau, à la commission qui, dans sa dernière réunion, a pu examiner et discuter les éléments de ce nouveau projet, et elle m'a chargé de vous soumettre le résultat de ses conclusions.

D'après le programme auquel l'architecte devait se conformer, il a été étudié simultanément deux projets comparatifs de halle : L'un de 22^m 60^c en largeur, sur 33^m de longueur, c'est-à-dire que ce premier projet n'était que la reproduction du projet primitif, quant aux dimensions, mais avec la prévision de tous les emménagements dont on avait cru nécessaire de le doter.

Le 2^e projet, de 22^m 60^c de largeur sur 42^m de longueur, devait satisfaire aux mêmes conditions que le premier projet, quant aux emménagements intérieurs, et n'en différait que par l'étendue de la surface qui était augmentée de 200 mètres carrés environ.

D'après l'estimation faite d'une manière aussi précise que possible, et je dois le dire, avec beaucoup de soin, le grand projet nécessiterait une dépense trop forte pour les ressources de la ville.

Le 2^e projet, déduction faite des sous-sols qui sont définitivement supprimés, peut être exécuté immédiatement, avec les prévisions du projet primitif, mis en adjudication le 20 mai 1864, puisqu'il ne s'élève qu'à 80,000 francs et que le procès-verbal d'adjudication précité prévoyait :

1 ^o Travaux.....	71,247 43
2 ^o Somme à valoir.....	43,452 87

Ce qui forme un total de 84,400 »

Par suite des évaluations faites avec le plus grand soin, et qui ne laissent presque aucune éventualité d'augmentation dans la dépense prévue, la majorité de la commission a voté pour l'adoption du projet restreint de 22^m 60^c de largeur sur 33^m de longueur qui est tout à fait dans les dimensions du projet adjugé le 20 mai 1864.

Passant ensuite à l'emplacement de la halle, c'est-à-dire posant la question de savoir s'il faut construire sur les fondations actuelles, la majorité s'est aussi décidée pour l'affirmative.

Enfin, dans le but de se restreindre dans les ressources financières de la ville, la commission a reconnu, à l'unanimité, que les sous-sols doivent être définitivement supprimés, et que l'exécution des emménagements intérieurs doit être ajournée, sauf à y procéder, lorsque le besoin en aura été reconnu et que l'état des finances le permettra.

Plusieurs membres prennent la parole sur le rapport de la commission, et la discussion ayant continué jusqu'à dix heures du soir,

Le Conseil municipal : — Vu l'heure tardive, s'ajourne au mardi, 2 février prochain.

Collationné conforme :

Le Maire,
Signé : MAYZEN, adjoint.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Cahors.

Séance du 2 février 1864.

Le deux février mil huit cent soixante-quatre, le Conseil municipal s'est réuni, dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Bessières, maire, à suite de l'ajournement fixé dans la séance du 30 janvier dernier, et après une nouvelle convocation de tous les membres du Conseil.

Présents : MM. Bessières, maire; Dufour, Mayzen, Cavaignac, Ficat, Cambres, Camels, Gintrand, Verdié, Besse de Laromiguière, Depeyre, Delpont,

Labie, Lacroux-Lacoste, de Peyronnec, Caviolle, Noël, Rouquette, Izarn, Ausset, Lacombe et Cangardel.

M. le Maire met à l'ordre du jour la continuation de la discussion sur le rapport de la commission de la halle.

Un membre prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Pénétré de l'obligation que nous avons contractée vis-à-vis de nos concitoyens, de nous intéresser à l'amélioration générale de la ville de Cahors, au bien-être de tous, permettez-moi, Messieurs, de vous apporter aussi ma part d'observations dans la question pleine d'intérêt qui nous occupe et nous réunit aujourd'hui.

» A d'autres, sans doute, le talent et l'habitude de la parole ; mais à personne le soin de dire avec plus de conscience et de conviction sa pensée. Personnellement désintéressé dans le débat, je n'hésite pas à vous la dire tout entière.

» La reconstruction de la Halle a réveillé bien des susceptibilités, et, passant sous silence bien des détails qui ont motivé les indéterminations, les manifestations diverses qui se sont produites, j'entre immédiatement dans le vif de la question.

» Ce qui m'a frappé le plus, je le déclare, c'est qu'on se soit effrayé outre mesure de la dépense qu'occasionnera la reconstruction de la Halle. — On est allé même jusqu'à dire : — Pourquoi démolir toutes les maisons comprises entre l'ancienne Halle et la rue Fénelon? Est-ce pour faire une Halle? Est-ce pour faire une place? Et de conclure de suite qu'il était absurde de tant dépenser ou pour une place ou pour une halle!

» Quant à moi, Messieurs, je suis loin de regretter une telle dépense. Plût à Dieu que celles de la ville eussent eu, toutes, leur utilité aussi évidente que celle-ci, et cependant personne jusqu'ici n'a rappelé le vrai motif qui avait fait décider par acclamation, j'ose le dire, et par ceux-là même qui le repoussent le plus aujourd'hui, dans la séance de la Commission municipale du 8 février 1862, le projet de démolition des maisons dont je viens de parler. — C'est qu'il fut déclaré alors par l'honorable membre qui l'avait présenté, qu'en démolissant, on donnerait au quartier de la Halle, de l'air, de la vie, en faisant disparaître les impasses, les carrefours infects qui s'y trouvent.

» Vous pouvez vous assurer, Messieurs, de l'urgence d'une telle mesure.

» La santé publique doit être toujours l'objet de notre sollicitude ; et l'argent n'est jamais mal dépensé, lorsqu'il sert à ramener la vie dans un quartier, en le rendant salubre.

» Cette idée philanthropique émise alors, nous émut, — et encore aujourd'hui, je le répète, faire une Halle n'est pas la cause principale. C'est seulement le prétexte de cette démolition qui nous est généralement demandée.

» Cette démolition résolument acceptée par nous, ramènera le calme dans les esprits, et donnera enfin la confiance que les membres du Conseil municipal veulent que Cahors ait aussi sa part des améliorations produites dans les villes voisines ; et l'on sera persuadé désormais, que si les idées de progrès ont décidément germé près de nous, elles ne tarderont pas à porter leur fruit. Montrons enfin à nos concitoyens que si la situation financière de la ville a eu à souffrir des exigences d'un jour d'expropriation, elle ne saurait être assez mauvaise pour que l'on ajourne plus longtemps l'exécution de ce projet aussi généreux que magnifique.

» La question de la démolition tranchée, — il nous reste le devoir de construire, avec économie, sur l'espace laissé libre, une Halle pouvant favoriser la prospérité du Commerce. Commode dans les emménagements intérieurs, spacieuse, bien aérée, bien comprise, et bien exécutée tout en profitant des éléments nouveaux que la science des BALTARD, des CALLET des TRÉLAT, et l'industrie elle-même, mettent à notre disposition. Pour obtenir ce résultat, et c'est ma conviction, qui, je n'en doute pas, est celle de beaucoup d'entre nous, fatigués d'entendre chaque jour critiquer amèrement les divers travaux exécutés à chers deniers dans notre ville, — fatigués surtout d'infliger des blâmes sévères à celui qui en est le directeur ; — blâmes souvent répétés et consignés dans les registres de nos délibérations, — il faut, dis-je, que le plan de la Halle soit confié à un architecte spécial pour ce genre de construction, expérimenté, habile et consciencieux qui ne laisse pas d'imprévu dans ses devis et fasse oublier, si c'est possible, cette fatalité qui a semblé présider à tout ce qui s'est fait jusqu'ici à Cahors.

» Ceci m'amène à déclarer résolument, Messieurs, que nous ne pouvons pas accorder notre confiance au plan qui nous est présenté bien qu'étudié avec plus de soin que celui accepté par le Conseil municipal en 1859 et que votre Commission de la Halle a dû rejeter comme incomplet et insuffisant ; quoiqu'enfin ce plan offre sous son aspect des ressemblances avec un plan adressé à M. le Maire de Cahors, par M. Trélat, architecte du prince Napoléon, professeur de constructions civiles au Conservatoire des Arts et Métiers. Ce plan, que vous pouvez consulter, a été rédigé en vue d'une dépense de 84,000 francs.

» Au reste, lorsqu'on veut sincèrement le bien d'une ville qui vous confie ses intérêts, lorsque l'on veut que cette ville sorte de l'isolement où la tient une inertie implacable, il ne faut pas hésiter à considérer pour peu de chose, les questions de personnes, en présence de l'intérêt général qui doit être tout.

» C'est là une maxime que j'ai suivie sans regret et que je suis prêt à suivre encore.

» Maintenant, Messieurs, que je vous ai exposé les motifs sérieux qui vous engagent à décider la démolition des maisons expropriées, — ce qu'il importe de faire pour arriver à avoir une Halle bien construite, — je n'ai plus qu'à signaler à votre judicieux examen, les pétitions ou des besoins nouveaux se manifestent, qui nous sont adressées au sujet de la reconstruction de la Halle. — Nous devons leur donner toute l'attention et la satisfaction qu'elles méritent, aimant à penser que l'on saurait, au besoin, agir de même à notre égard. — Respectons enfin, comme nous voudrions qu'on le respectât vis-à-vis de nous, ce droit cher à tout citoyen d'un pays libre.

Plusieurs membres prennent ensuite successivement la parole.

Après quoi, M. le maire résume la discussion, et le Conseil municipal, après délibération, et votant pas assis et levé, décide :

Que, vu les observations faites dans le procès-verbal d'enquête dressé par M. Carbonel, conseiller de préfecture. Ensemble, l'avis de ce commissaire enquêteur : 1^o Il n'y a pas lieu de faire dresser un nouveau projet de bâtiment de la halle et que l'adjudication du 20 mai 1864 doit sortir son plein et entier effet, l'entrepreneur ayant déclaré qu'il est prêt à reprendre les travaux, sans réclamer aucune indemnité pour leur suspension ;

2^o Il y a lieu de faire exécuter, immédiatement, dans les dimensions du projet compris dans l'adjudication précitée et sur l'emplacement actuel où les fondations ont été commencées, le bâtiment de la nouvelle halle, sauf les modifications apportées par le programme de la sous-commission et les plans et devis dressés par M. l'architecte de la ville, le 5 janvier courant, avec cette condition que les sous-sols demeurent définitivement supprimés, et que l'établissement des greniers, des stalles et des autres emménagements intérieurs est ajourné jusqu'à ce que le besoin en ait été reconnu ;

3^o M. le Maire devra faire exécuter immédiatement les travaux de construction, de couverture et de clôture du bâtiment, au moyen :

1^o Du restant du crédit porté à l'article 34 du budget supplémentaire de 1863 ;

2^o De la somme de 43,476 fr. 55 cent., montant des fonds libres du budget de 1864 ;

3^o Au moyen des ressources des budgets de 1865 ;

4^o Enfin, les maisons situées entre le cul-de-sac Rouquet et la rue Fénelon seront provisoirement conservées et données en location, soit par adjudication, soit de gré à gré : Le Conseil municipal se réservant de ne statuer qu'après la construction du bâtiment de la nouvelle halle, sur la question de savoir si elles doivent être démolies, ou bien si la ville doit les conserver pour opérer la vente.

Collationné conforme :

Le Maire,
Signé : MAYZEN, adjoint.

Par arrêté préfectoral du 3 courant, le sieur Delpoch (Guillaume), ancien éclusier, à Panchoy, a été nommé garde navigation sur la rivière du Lot.

Un vol de 450 fr. a été commis au préjudice du nommé Lapergue, de Cabessut. La police croit avoir mis la main sur le coupable, qui a été mis en état d'arrestation. On a trouvé sur lui la somme de 180 fr.

Quatre des bornes en pierre qui forment barrière à l'extrémité de la promenade Fénelon ont été brisées dans la nuit du 4 au 5 du courant. On a d'abord pensé que la malveillance n'était pas étrangère à cet acte de vandalisme ; mais un entrepreneur maçon appelé à donner des explications sur ce fait, a positivement affirmé que cette dégradation devait être uniquement attribuée aux fortes gelées de février.

Le concours régional agricole de Tulle est décidément fixé au 14 mai.

Dimanche dernier, un accident terrible a frappé un ouvrier dans les carrières de M. Lescure, à Tombe-biau.

Le nommé François Malrieu soulevait une pierre, avec sa barre de fer. La barre de fer, qu'il croyait solidement entrée sous la pierre, dévia du chemin qui lui était tracé, ce qui occasionna la chute de l'ouvrier, entraîné ainsi par son propre poids, qui ne rencontra plus aucune résistance. Cette chute de 15 pieds de hauteur aurait pu être mortelle. Tombé sur les moellons bruts, cet homme aurait pu en effet se briser les reins. Une fracture assez considérable à la jambe droite a été le résultat de ce malheur.

(Mémorial de Figeac)

THÉÂTRE DE CAHORS

Le matérialisme qui menaçait, il y a quelques années, la société entière, avait produit une classe d'hommes qui a été sa condamnation : Les graves erreurs disparaissent lorsque leurs conséquences désastreuses se sont développées comme un enseignement. *Montjoye*, qui n'a d'autre foi ni d'autre loi que son intérêt, dont la fortune a une tache originelle, qui, avec une tenue imposante, se joue des sentiments et des liens de la famille, qui, enfin, pour arriver aux plus hautes régions sociales, satisfait sa passion dominante, se sert des hommes de probité et d'honneur qui l'entourent, comme d'un masque et d'un marche-pied, *Montjoye* est le type monstrueux de cette classe d'hommes. M. O. Feuillet l'amène par la logique de ses propres actions à une situation extrême et tendue qui provoque une réaction, une transformation morale, dont la vraisemblance a été contestée, mais qui est un puissant effet au dénouement.

C'est une rare bonne fortune, dans une petite ville, de voir une œuvre d'élite où abondent les pensées élevées avec les beautés littéraires, jouée par un acteur du mérite de M. Pougand. Doué des qualités physiques qui rehaussent le talent, cet artiste a dominé les grandes difficultés d'un rôle ingrat, avec une supériorité qu'on n'avait pas encore vue sur notre scène, dans la haute comédie.

M^o St-Charles a été ravissante de finesse, de grâce, de naïveté dans un rôle important de jeune fille que le poète a traité avec une délicatesse féminine. M. Pougand, rappelé par des tonnerres d'applaudissements, a paru, lui donnant la main et entraînant aussi M^o Delamare, MM. Weiss, Berthier et Maurice qui l'avaient heureusement secondé. Il a dit que, touché de l'accueil sympathique qu'il avait reçu, il ferait tous ses efforts pour revenir, jeudi prochain, jouer, au bénéfice de M^o Delamare, *Une vision du Tasse* et *Nos Intimes*, une des pièces les plus renommées de M. Victorien Sardou.

Nous avons reçu communication d'une étude sur une question d'économie sociale et politique, dont l'auteur a bien voulu autoriser la publication dans nos colonnes. Nous le remercions sincèrement. Nos lecteurs savent assez combien nous sommes heureux de leur offrir quelques pensées neuves, surtout à propos d'améliorations auxquelles notre localité se trouve directement intéressée.

A. LAYTOU.

De l'établissement dans chaque chef-lieu de département d'une Succursale de la Banque de France.

I. — Importance du crédit en général.

Archimède, selon Papius, ne demandait qu'un point d'appui pour mouvoir la terre : Il attestait ainsi la puissance du levier. Nous pouvons dire qu'avec le crédit, même limité, on tient en main, pour l'exécution des entreprises les plus gigantesques et la facilité des échanges les plus nécessaires, un levier puissant. Le crédit illimité eût été le ferment le plus énergique dans le commerce des hommes : sa réalisation eût consacré la nécessité de rayer le mot impossible de la langue des affaires.

Au temps où nous vivons, au milieu des facilités des relations commerciales, au milieu des merveilles de l'industrie et des progrès évidents de l'agriculture, personne ne voudrait nier l'importance des institutions de crédit. Chacun s'en va répétant que le crédit est le moteur de toutes les transactions sociales : Rien n'est plus vrai. Mais si nous nous plaçons à reconnaître, avec tous les esprits sérieux, l'influence des institutions de crédit, nous dirons en même temps, avec beaucoup d'esprits sensés, qu'il faut s'appliquer à en faire comprendre l'économie par les masses et en faire sentir les heureux effets jusque dans les localités les plus reculées. Pénétrer tous les ressorts de leur mécanisme, les mettre en mouvement au profit de tous : C'est un travail auquel on doit se consacrer sans relâche.

Certes, il n'est personne, exerçant à Paris une industrie, un négoce quelconque, qui ne connaisse et n'apprécie les bienfaits du crédit foncier et mobilier, du crédit industriel et commercial, du crédit agricole, du crédit colonial, de la caisse d'escompte, etc., etc. — Malheureusement, il faut le dire, ces institutions sont, en Province, loin d'être aussi connues. Peut-être serait-il juste d'ajouter que leur bienfaisante influence, — fût-elle comprise, — en raison des difficultés de communication rapide, des négociations laborieuses auxquelles la moindre affaire donne lieu, on y a peu ou point recours.

Faut-il donc établir en tout lieu, ainsi que dans les grandes villes, une Bourse ? C'est le lieu où se tient le marché de toutes affaires financières et industrielles, où instrumentent les hommes chargés de représenter les institutions de crédit ? — Cela viendra peut-être; nous avons vu depuis quinze ans s'opérer dans le pays bon nombre d'utopies aussi énormes : pour le moment, cela n'est point nécessaire. Il faut fonder des institutions de crédit, établir des rapports faciles avec les institutions de crédit, avant d'être à même de négocier des valeurs particulières, créées par ces institutions-mêmes; c'est seulement alors que les titres ont été émis et les valeurs conquises, qu'il est possible d'en trafiquer.

Il y a trois classes de personnes dont les intérêts sont en jeu et doivent être considérés en pareille matière : La classe des négociants et des industriels; celle des agriculteurs; celle des capitalistes. 1° Les négociants et industriels ont besoin d'institutions de crédit pour l'achat de leurs produits et de leurs matières premières, pour l'assurance et la conservation des marchandises emmagasinées, pour l'écoulement rapide des objets d'importation et d'exportation. Les industriels ont surtout besoin d'institutions qui leur assurent des avances sur des produits ou sur des valeurs non écoulées; 2° La classe des agriculteurs. — Les agriculteurs ont besoin d'institutions qui leur assurent la libération facile de l'achat du fonds, ou la rédemption des hypothèques dont les terres sont grevées; qui leur fournissent, à des intérêts modérés, des capitaux pour les avances de matériel, pour les achats de machines, des travaux de défrichement, de drainage, de plantations, etc.; qui leur assurent la conservation des récoltes pendantes; qui leur avancent enfin des valeurs sur les produits de consommation, dont les ventes ne peuvent s'effectuer en temps opportun, à des époques bien déterminées. — N'est-ce pas à ces besoins que l'on veut répondre par l'établissement de Banques cantonales ? 3° La classe des capitalistes. — Cette dernière sollicite l'établissement d'institutions de crédit pour le placement sûr de capitaux inactifs, pour les versements faciles d'un placement précaire ou peu productif, pour le retrait définitif de capitaux engagés.

Avant d'aller plus loin, nous ne cacherons pas que nous entendons de toutes parts des objections. Elles vont nous entraîner dans des digressions.

Le premier vice d'un tel système est de donner un aliment nouveau à cette fièvre d'industrialisme et de spéculation qui rongé la société moderne; c'est répandre le culte du veau d'or; en un mot, c'est généraliser, étendre à toutes les classes de la société l'influence délétère qu'exerce le Palais maudit, qu'on nomme la Bourse et dont un de nos ardens socialistes a pu dire : « La Bourse est le monument par excellence de la société moderne. Ce n'est pas seulement l'atelier, la ferme, le magasin, les docks et les ports, les entrepôts et les comptoirs, la terre et l'océan qui lui sont soumis et lui paient tribut : elle passe avant l'école, l'académie, le théâtre, les assemblées politiques, les congrès; avant l'armée, avant la justice, avant l'église elle-même. » Hélas ! oui, tout cela est vrai, à la condition de le retourner contre les détracteurs d'une pratique sociale des plus sérieuses, des plus utiles, des plus imposantes par les résultats. d'une pratique sociale qui a produit le mouvement financier de notre époque. La Bourse est le marché des effets publics; c'est le foyer du crédit. Or, le crédit c'est la fortune publique. Mais ce crédit est vivifié par la spéculation; et cette spéculation qui comporte l'agiotage et le jeu, si décriée, si conspuée, si flétrie doit être tempérée dans la mesure du possible et acceptée au fond. Quoiqu'on en dise, les dérèglements de la Bourse ne sont rien à côté de ses ressources essentiellement productives; et nous dirons avec M. Galimard de Lafayette : « La spéculation,

le jeu sont assez essentiels par eux-mêmes pour que l'on écarte, à regret peut-être, certaines considérations morales qui ont servi de texte aux déclamations plus ou moins intéressées d'une foule d'auteurs et de publicistes, dont le moindre défaut est l'ignorance complète des opérations qu'ils dénaturent et que, par conséquent, ils arrivent à présenter au public sous un aspect défavorable. »

Les opérations de la Bourse ne sont pas d'origine moderne : elles ont résisté en France à tous nos régimes de Gouvernement depuis près de 150 années; elles sont en usage dans toutes les capitales des empires, dans le monde entier. On n'a rien changé ou presque rien au mécanisme de ses opérations; seulement l'esprit de ces opérations a été développé au point de produire les conséquences les plus étendues, les plus merveilleuses. — Il faut lire les mémoires du comte Mollin, Mirabeau, pour être édifié sur les motifs qui peuvent légitimer, légalement et moralement, les opérations multiples de la Bourse. Elles triomphent toujours; car il est souverainement illogique de juger d'une institution par ses abus, et non par ses avantages et ses bienfaits. — Quoiqu'il en soit, la question pour nous n'est point là tout entière. Voici ce que nous demandons : Si une institution est funeste, qu'elle disparaisse entièrement de nos coutumes; mais si elle a des avantages, que tous les citoyens d'un même empire soient appelés à y participer.

D'un autre côté on ne manque pas de faire des réflexions sans nombre. On dit : prêter des capitaux à l'agriculture, c'est grever à nouveau la classe des agriculteurs; encourager l'augmentation des salaires et favoriser la désertion des campagnes; c'est nuire à la grande propriété et la faire passer absolument entre les mains du cultivateur, etc.; c'est faire quelque chose d'illusoire pour la petite propriété. Nous voudrions calmer toute appréhension et nous répondons sans passion aux contradicteurs impartiaux : Ces questions sont complexes, nouvelles; selon nous, on ne les juge pas sans préventions. Nous répondons surtout aux agriculteurs qui ne sont point inhabiles ou indolents, — ils sont inhabiles s'ils ne savent pas s'affranchir des principes routiniers; indolents, s'ils considèrent leur industrie comme une pratique qui ne nécessite aucune surveillance, aucune peine, aucun sacrifice : — sans doute la propriété est le fruit et la récompense du travail, sans doute le droit du propriétaire est le droit d'user et d'abuser de sa chose, c'est le droit de l'homme à une sinécure; mais laissez votre bien sans surveillance, sans culture, sans améliorations, sans avances, il languit, s'atrophie et périclite. Le capital improductif devient une charge. Il vous échappe et ne vous en étonnez point. Après tout, l'intérêt général y perd-il quelque chose ?

Mais vous ne songez pas qu'à côté de ce propriétaire évincé il surgit aussi des propriétaires, des propriétaires actifs, intelligents. — Les uns ont une grosse propriété et ils ont besoin d'un gros capital pour mettre la main à l'œuvre. Ils achètent des outils perfectionnés, des machines, des engins propres à simplifier le travail. Ceux-là font des travaux de défrichement et d'assainissement; ils multiplient le nombre des bestiaux, couvrent les terres d'engrais et ils obtiennent des produits toujours plus nombreux, plus remarquables, toujours plus appréciés. Les autres ont une petite propriété et la cultivent par leurs propres soins. Ils ont besoin d'un capital relatif pour mettre à profit les nouveaux systèmes de culture. Ils sont intéressés aussi à s'outiller, à faire emploi des machines : s'il n'est pas utile pour eux de les acheter isolément, ils peuvent, en vue d'économie de peine et de temps, s'associer et les acheter en commun. Ne faut-il pas ménager le prix de revient de la production et diminuer sans cesse les frais de salaire et d'exploitation ?

Ensuite, n'est-il pas vrai que si les agriculteurs grands ou petits, évitent des frais de main d'œuvre ou de salaire, ils profitent actuellement de l'élévation du prix des produits ? Et, par contre, s'il est vrai que les terres grandissent chaque jour de valeur et les produits se vendent à des prix de plus en plus élevés, est-il donc surprenant que le salaire des ouvriers suive la proportion de toutes choses et augmente ?

Ce n'est pas tout. Vous dites : La petite culture se multiplie dans des proportions considérables; elle est destinée à tout absorber ! Alors, comme si on voulait nous surprendre en flagrant délit de contradiction, on ne manque pas de redire que notre but est de préconiser des moyens économiques d'agriculture, des machines par exemple, au profit d'agriculteurs qui n'en sauraient faire usage. Prenez garde ! Si la classe des petits propriétaires, des cultivateurs, — classe si intéressée à l'ordre public, qui excite tant et à si bon droit la sympathie générale, — prospère; si elle multiplie ses opérations, si elle s'enrichit, n'est-ce pas, sinon présentement du moins dans l'avenir, une réaction contre les effets du dépeuplement des campagnes ? — La première conséquence d'un pareil état de choses ne doit-elle pas être de ramener à la campagne, au travail tranquille et honnête, suffisamment rémunérateur, ceux qui s'en sont éloignés, ou d'y retenir ceux qui seraient tentés de le faire ? Non, des procédés expéditifs, des moyens économiques ne seraient point la cause de la diminution du nombre des bras. L'agriculture est une bonne mère qui nourrit ses enfants les plus ingrats; mais elle est aussi une amie vigilante qui sait captiver tous ceux qui lui vouent un culte.

En un mot les épiloteurs en économie sociale, seuls, objet que l'industrie est toujours encouragée et favorisée aux dépens de l'agriculture : ils oublient que l'agriculture est une sorte d'industrie; que d'ailleurs l'industrie a doublé la puissance de l'agriculture.

Nous concluons que toutes les classes de producteurs demandent des garanties contre les chances aléatoires de l'industrie; et les meilleures sont les institutions de crédit.

C'est ainsi que, ramenant les questions d'économie sociale et politique à des questions de principes, on reconnaît sans peine que pour sauvegarder les assises sur lesquelles repose la société tout entière, le progrès demande à grands cris l'établissement des institutions de crédit, la diffusion de celles qui existent. Car toutes les institutions dont nous venons de parler sont créées : elles fonctionnent dans les grandes cités, dans les grands centres. Il faut que toutes les classes de citoyens, au sein des grandes villes, comme dans les campagnes les plus reculées, puissent avoir une part à leurs avantages. — D'ailleurs il y a longtemps qu'un publiciste sérieux a dit : « Les banques territoriales, établies en même

temps que la mobilisation des propriétés doubleraient, en peu d'années, la richesse territoriale de la France. En France, l'agriculture donne à elle seule les sept huitièmes des produits du commerce et de la fabrication réunis; et les produits agricoles doubleraient, en peu d'années, si les agriculteurs pouvaient se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires. »

A. CALMELS.

La suite au prochain numéro.

Le septième numéro de l'Autographe a paru le mardi, 1^{er} mars. On sait quel intérêt offre cette publication si originale. Elle n'oublie jamais de consacrer au moins une page ou deux à l'actualité qui se concentre toute entière cette fois sur la vente des œuvres de Delacroix. Le septième numéro contient donc un portrait du grand peintre, avec le fac-similé d'une lettre très-curieuse et d'un dessin acheté fort cher.

Outre divers autres documents de la plus haute importance, le septième numéro de l'Autographe publie aussi à sa dernière page une lettre où le célèbre Boissy d'Anglas raconte la journée du 1^{er} prairial.

Pour recevoir un numéro franco, envoyer 60 centimes en timbres poste, à M. G. Bourdin, 44, rue Grange-Batelière, Bureau du Figeur. Prix de l'abonnement pour Paris et les départements, 12 francs par an.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

DANEMARK.

Hier, les Danois ont mis le feu aux fermes qui se trouvent en avant de leurs cordons d'avant-postes. Aujourd'hui, une reconnaissance vigoureuse a eu lieu contre Düppel.

— Un engagement a eu lieu hier sur la route de Ward à Fredericia, entre un escadron de dragons danois et deux escadrons prussiens. Les Danois ont eu neuf blessés. Ils ont fait prisonniers un officier, un médecin et 28 hussards.

— Hier, sur un ordre des autorités prussiennes, on a enlevé au duc d'Augustenbourg, à Kiel, sa garde d'honneur. On a saisi en même temps 5,000 uniformes sleswigo-holsteinois qu'il avait commandés pour son compte.

POLOGNE.

On lit dans la Gazette de Breslau : — Une affaire importante a eu lieu à Opatow dans le palatinat de Radom. Les insurgés, au nombre de 1,500, sous les ordres de Bossak, ont fait éprouver aux Russes des pertes considérables.

Quarante maisons de la ville d'Opatow ont été brûlées.

— Le Waterland donne les nouvelles suivantes de Pologne :

Un corps de 1,000 insurgés qui occupaient la ville d'Opatow y a été attaqué, le 21, à quatre heures du matin par les Russes.

Le combat a duré tout le jour; les Russes ont essuyé de grandes pertes; les insurgés retranchés dans les maisons ont beaucoup moins souffert.

Les Russes ayant reçu des renforts considérables, les insurgés ont profité de la nuit pour opérer tranquillement leur retraite.

AUTRICHE.

On lit dans la Gazette allemande du Nord : Les nouvelles de Vienne confirment l'accord complet des deux grandes puissances allemandes dans la question danoise. L'empereur François-Joseph a manifesté à M. de Manteuffel son approbation de la politique de la Prusse; il a exprimé, en même temps, sa satisfaction de voir les relations amicales de Vienne et de Berlin aussi complètement rétablies. La Gazette ajoute que cet accord garantit une énergique continuation de la politique reconnue comme la bonne par les grandes puissances vis-à-vis du Danemark, et qu'il est par suite, d'une médiocre importance que la conférence se réunisse ou non.

— Le Manifeste impérial du 24 février, concernant la proclamation de l'état de siège en Galicie dit :

« Depuis plusieurs mois le royaume de Pologne est le théâtre de funestes événements, et la Galicie, par suite de ses sympathies pour les destinées de ses voisins, a été profondément agitée. Le gouvernement, en présence de cette situation, a consciencieusement observé ses devoirs internationaux, et a appliqué les lois existantes, tout en agissant avec les douceurs et les ménagements qui étaient propres à calmer les esprits excités. La suite n'a pas répondu à son attente; des relations de haute trahison se sont organisées de ce côté des frontières, des enrôlements, des extorsions ont eu lieu constamment pour secourir l'insurrection; la sécurité du pays, les propriétés des habitants, la prospérité de tous sont compromises, et l'ordre légal est sérieusement menacé. »

« Le pouvoir révolutionnaire exerçant une action occulte dont le but final est également dirigé contre la sécurité et l'intégrité de l'Autriche, s'arroge, en Galicie, un pouvoir gouvernemental formel; il exige des contributions à des agents assermentés, et cherche, sans reculer même devant l'assassinat, à se procurer, par intimidation, obéissance à ses ordres. »

« Des faits nombreux indiquent que les partis révolutionnaires se proposent de faire prochainement de la Galicie et de Cracovie le théâtre de violences ouvertes. »

« Pénétré de ses devoirs gouvernementaux envers le pays dont la grande majorité des habitants compte au nombre de ses plus fidèles sujets, l'Empereur s'est vu obligé d'ordonner des mesures exceptionnelles, pour le maintien de la tranquillité et pour la protection des populations paisibles. L'Empereur désire que ces mesures deviennent bientôt superflues, et il a la confiance que l'appui des populations ne manquera pas au gouvernement pour le rétablissement de l'ordre et de la légalité. »

ESPAGNE.

Les journaux annoncent que le nouveau cabinet, s'étant mis d'accord, a prêté serment le 1^{er} mars.

Il est ainsi composé : MM. Mon, président sans porte-feuille; Pacheco, ministre d'Etat; Mayans, justice; Marachi, guerre; Salaverria, finances; Canovas, intérieur;

Pareja, marine; Lopez Ballesteros, travaux publics; Ulloa, outre-mer.

La Correspondencia annonce que la reine a informé le nouveau cabinet qu'elle recevrait son serment à 8 heures et demie du soir.

La même feuille indique M. Ulloa comme ministre des travaux publics, et M. Ballesteros comme ministre d'outre-mer.

La Epoca dit que les décrets relatifs à la nomination des ministres seront lus demain aux Cortès.

BELGIQUE.

La chambre a repris ses travaux. Le ministre, M. Rogier, a lu un exposé de la crise ministérielle. Toutes les combinaisons ayant échoué parce que l'opposition refusait le pouvoir, le roi a invité le cabinet démissionnaire à continuer d'administrer. Jusqu'à présent le cabinet a refusé. Le roi n'a pas répondu.

Des explications ont été données par MM. de Brouckère et Pirmez, appelés pour former un cabinet dans le sens de la gauche, et par MM. Detheux et Dechamp, appelés pour former un cabinet dans le sens de la droite.

M. Dechamp a déclaré que, si le ministère démissionnaire restait et continuait la politique précédemment suivie, la droite était prête à accepter le pouvoir, s'il lui était offert.

MM. Dechamp et Detheux insistent pour un cabinet de transaction.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Départements.

M. Bugdad de La Salle, âgé de 72 ans, qui vivait retiré dans son château, situé aux environs de Labastide-Besplat (Ariège), a été assassiné avec ses trois domestiques. On raconte des détails horribles, mais qu'il ne nous est pas encore possible de vérifier. Il paraît que tous les papiers de M. de La Salle auraient été brûlés. Le parquet de Pamiers s'est immédiatement rendu sur le théâtre du crime.

(Journal de Toulouse).

Le journal l'Aigle, de Toulouse, nous apporte quelques détails sur l'horrible drame qui s'est passé jeudi soir, à Labastide-Besplas (Ariège) :

« Il paraîtrait que la victime principale, le propriétaire du château de Labastidette, était encore à Carbonne, jeudi soir, vers 7 heures, et que c'est à 10 heures et demie, immédiatement après son retour, qu'il a succubé sous les coups des assassins. Tandis que le domestique pensait le cheval à l'écurie, son maître s'était mis à table, et c'est au moment où il prenait son repas que le crime a eu lieu. »

« Le domestique a été assommé dans l'écurie à coups de maillet. Aux cris poussés par cet infortuné, la plus jeune des deux servantes de l'habitation, étant accourue, fut saisie par les meurtriers et égorgée dans l'écurie même. »

« L'autre servante a été surprise au lit et décapitée; la tête a été trouvée séparée du tronc. »

« On parle aussi d'une cinquième victime, l'homme d'affaires du propriétaire du château; dont on aurait retrouvé le cadavre dans un puits du jardin. Tous les papiers ont été brûlés. M. de Moras (tel serait, assure-t-on, le nom de la principale victime) passait pour extrêmement riche, et il y a tout lieu de croire que de fortes sommes ont été enlevées par les auteurs de ce forfait. »

« Tout fait aussi présumer que les assassins étaient en nombre, et qu'ils ont dû se cacher dans l'intérieur de l'habitation, pour épier le moment favorable à l'accomplissement de leurs affreux projets. »

« On assure que la justice est déjà sur la trace des coupables. »

Paris

4 mars.

Aujourd'hui mercredi, l'Empereur a présidé le conseil des ministres.

— Le mouvement électoral en vue des opérations des 20 et 21 du courant, commence à se dessiner. Dans la 5^e circonscription, les signataires du manifeste en faveur des candidatures ouvrières, ont désigné M. H. Tolam, ciseleur. Dans la première circonscription, les membres du comité électoral démocratique ont décidé de présenter M. André Pasquet, avocat.

Le comité de l'opposition n'a pas encore désigné ses candidats.

— On a porté hier, au greffe de la cour de cassation, le pourvoi de Scaglioni, condamné à 20 ans de détention, dans l'affaire du complot contre la vie de l'Empereur. Greco et Trabucco vont être dirigés sur un de nos établissements pénitentiaires d'outre-mer. Impératori sera transféré dans une maison centrale.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un moteur-Lenoir, de la force de 1 cheval, fonctionne chez M. Gilles, pharmacien, rue Méchain, 3 Paris.

Un moteur-Lenoir, de la force d'un cheval, fonctionne chez MM. Nogaro et C^o, fabricant de savons, 46, rue St-Germain, à Charonne, Paris.

Un moteur-Lenoir, de la force de 3 chevaux, fonctionne chez M. Rocca, charcutier, rue Beautreillis, 9, Paris.

Vans, 21 février 1863.

Monsieur Didier, à Paris,
Je viens avec bonheur vous annoncer une cure vraiment héroïque, opérée par votre toute puissante Graine de Moutarde blanche (de Hollande). Depuis sept ans, ma femme a perdu l'usage de ses membres; les doigts de ses mains sont rétractés spasmodiquement sans pouvoir s'étendre; ses jambes étaient depuis longtemps infiltrées; la peau, rouge et luisante, commençait à suinter un liquide sanguinolent et menaçait de se rompre. Ajoutez à ces graves symptômes un état de constipation opiniâtre, des insomnies invincibles, des souffrances multipliées et continues. Les médecins étaient à bout d'efforts et de remèdes; tous prévoyaient et prédisaient la fin prochaine de la malade.

La maladie était déjà à son apogée il y a quatre ans, quand je pris la résolution d'essayer l'emploi de la Graine de Moutarde blanche. Le seul résultat favorable que nous obtinmes d'abord fut un temps d'arrêt dans les progrès du mal; tous les symptômes parurent s'arrêter et demeurer stationnaires. Nous continuâmes, sans interruption aucune, l'usage de la Graine à la dose de trois prises par jour. Nous avons obtenu enfin le prix de notre persévérance. Il y a trois mois, l'infiltration des jambes disparut entièrement; tous les accidents se calmèrent, le sommeil se rétablit, l'appétit

revint; toutes les fonctions naturelles reprirent leur exercice normal. Aujourd'hui ma femme a reconquis tous les attributs d'une santé parfaite, sauf toutefois la rétractabilité spasmodique des membres: encore suis-je bien convaincu que cet état nerveux eût cédé à l'énergie de l'héroïque spécifique si nous en eussions commencé l'emploi à l'origine du mal.

ROCHER,
Receveur ruraliste aux Vans (Ardèche).

— Le SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE est toujours employé avec succès contre les bronchites (rhumes, toux nerveuses), l'asthme et les catarrhes chroniques, la coqueluche, etc. Dépôts: Cahors, Vinel; Gourdon, Cabanes; et dans les principales pharmacies de chaque ville.

Il est peu de médecins qui n'aient été à même de constater, en outre, qu'en raison de son action à la fois sédative et diurétique, c'est le médicament le plus efficace pour combattre les maladies du cœur et les diverses hydropisies.

La Monographie des Hémorroïdes, par le docteur A. Leber, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que la guérison bien authentique d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
4 Mars Roumègue (Séraphine), cabessut.

- Décès.
- 3 — Planacassagne (Antoine), jardinier, 76 ans, rue donzelle.
 - 3 — Cubières (Louis), 2 mois, rue Corridor.
 - 3 — Labatut (Célestine), 4 mois, rue St-André.
 - 4 — Guilhou (Marie Jeanne), aubergiste, 75 ans, Cabessut.
 - 5 — Bardou (Marie-Anne-Claire-Dalila), sans prof. 53 ans, Boulevard nord.
 - 5 — David (Marie), sans prof. 75 ans, St^e Barbe.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Gréalou.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Carayac à la route départementale, numéro 7, partie comprise sur le territoire de la commune de Gréalou.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Gréalou donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Carayac à la route départementale, numéro 7, partie comprise sur le territoire de la commune de

Gréalou, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé, ce jourd'hui cinq mars courant, au secrétariat de la Mairie de Gréalou, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du cinq au quatorze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Gréalou, le 5 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé: PEGOURIÉ.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

4 mars 1864.

	au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 70	» 70	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 95	» 15	» »
4 1/2 pour 100	95 60	» 10	» »
5 mars.				
3 pour 100	66 05	» »	» 65
3 1/2 pour 100	95 50	» »	» 40

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

SEL PURGATIF LE PERDRIEL
EFFERVESCENT DE LE PLUS AGRÉABLE DE TOUS LES PURGATIFS

Vente au détail: Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon: 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

LE TAPIOCA DE GROULT J^{NE}

EST L'OBJET DE NOMBREUSES CONTREFAÇONS;
EXIGER LA SIGNATURE.
Dépôt à Paris et dans toutes les villes de France.

A LA REINE DES FLEURS.

PARFUMERIE LAIT D'IRIS

L.T. PIVER

Parfumeur de S. M. L'EMPEREUR

SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE

et du LAIT D'IRIS pour la TOILETTE et le TEINT.

Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10. PARIS.

DÉPÔTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE

SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE

SANS ODEUR NI SAVEUR, GARANTIE PURE.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goute, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, par 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: *Farnier*

Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Grimal, LAFON-BESSIÈRE, ph.; à Gourdon, CABANES dh.

AVIS

M. Séguela, horticulteur, à Cahors, prévient les propriétaires qu'il tient à leur disposition un homme très-expérimenté pour tout ce qui a rapport à la taille des arbres. Longtemps employé dans les jardins d'arboriculture de M. Hardy de Paris, ce tailleur donne aux arbres fruitiers les formes les plus gracieuses et les plus avantageuses pour la fructification. M. Séguela ne doute pas un instant que les propriétaires, amateur du progrès, en ce qui touche l'arboriculture, ne s'empressent de mettre à profit les connaissances de cet intelligent praticien.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

Lampe PERPÉTUELLE à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire, par Mgr l'Evêque de Cahors (0,05^e de dépense par 24 heures), brûlant à air libre et pouvant être placée dans toutes suspensions au moyen de chaînes dont elle est garnie.

Prix: 5 Francs.

LEPETIT J^{NE}
Rue de la Liberté, à Cahors.

Maladies chroniques,

vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes rhumatismaux, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur Robbe, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par corresp. Affranchir.

1 TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme: à l'usage des gens du monde. — 9^e édition: 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil uro-génital, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de 514 FIGURES D'ANATOMIE par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; 2^e Du même auteur: D'UNE CAUSE PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison: impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage: 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.

A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

PHOSPHO-GUANO

Engrais AZOTÉ très-riche en PHOSPHATES, complètement SOLUBLES, assimilable aux Plantes, et d'une composition invariable.



IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES.

EDIMBOURG — LONDRES — LIVERPOOL.

PETER LAWSON et FILS contractants.

CONSIGNATAIRES GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE: GALLET LEFEBVRE et Co, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre.

VENTE EN SACS ET BARILS PLOMBÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ AUX ANALYSES PUBLIÉES.

30 fr. les 0/0 kil pour quantités supérieures à 30,000 kil.
31 — — — — — à 15,000 »
33 — — — — — inférieures à 15,000 »

franco sur char au Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux, Marseille, Rochefort et Luçon, payable comptant, sans escompte avant expédition.

UN FRANC DE PLUS PAR CENT KILOS A PARIS.

DÉPÔTS PRINCIPAUX:

Au Havre, GALLET LEFEBVRE et Co, consignataires généraux; à Dunkerque, VICTOR et LÉON DERODE; à Nantes, F. CAILLARD; à Rochefort, E. GORFFERT; à Marseille, A. RACINE et FILS; à Luçon, A. OLIVIER et F. BARDIN; à Bordeaux, U. FOURCAND LÉON et Co; Et dans toutes les principales villes de France.

GRANDE Photographie française, COURS FÉNELON, A CAHORS.

Les physionomies les plus difficiles sont rendues d'après le procédé logique suivi par M. Marsan, basé sur ce principe, que chaque personne a une pose à elle qui la favorise le mieux; c'est la pose qu'une personne qui veut plaire sait trouver en consultant son miroir.

Beauté des photographies et ressemblance garantie parfaite.

L'atelier est ouvert tous les jours et par tous les temps, depuis 9 heures jusqu'à 4 heures du soir; il est toujours tenu à une bonne température.

Rabais considérable sur les prix.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et le chiffre-ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

C. BERGER Marchand de Toiles

Rue de la Mairie, A CAHORS

A l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition de toutes les marchandises du sieur Delmas, marchand de toiles, il se trouve avoir une quantité considérable de marchandise. Pour en faciliter l'écoulement, il vendra, — malgré la forte hausse, — aux prix anciens.

CAFÉ D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

3 Méd. d'or; 2 Méd. de 1^{re} classe, Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr. En gros à l'usine rue de la Mare, 78. Paris. — En détail, chez les principaux Epiciers de France.

MAUX DE GORGE

Inflammations de la Bouche

PASTILLES de DETHAN au sel de Berthollet (Chartre de poisson)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent le mauvais hâlement, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT, POUFRE DE DETHAN

Dentifrices au sel de Berthollet

Recommandés aux personnes dont les dents se déchaussent et s'abîment, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Ils entretiennent le blancheur des dents.

ÉLIXIR DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet

Parfumé et saveur agréable, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir dentifrice; il détruit les inflammations, rafraîchit la bouche, et modifie la salivation.

DÉPÔTS: A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

BONNE OCCASION. A VENDRE

UNE CALECHE PRESQUE NEUVE.

S'adresser à M. BREIL, carrossier, rue du Lycée.